



INSTITUTION, NUMÉRIQUE

Le FSE partenaire de la Riviera du Levant sur des projets majeurs pour l'administration

La Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant a obtenu l'agrément convention MDFSE n° 2 dans le cadre des opérations télétravail et santé et sécurité au travail.

Publié le 13 septembre 2022

Le comité de programmation du Fonds Social Européen (FSE) qui a donné une suite favorable au projet présenté par la CARL, finance à hauteur de 101 896,13 € pour le projet **Télétravail** et 248 745,25 € pour le projet **sécurité au travail**.

Ces projets sont cofinancés dans le cadre des mesures de l'Union Européenne au titre de l'initiative d'investissement en réponse au Coronavirus. (Règlement CRII et CRII+ des 30 mars et 23 avril 2020.)

Le projet télétravail motivé par l'administration de l'établissement public répond bien aux critères d'éligibilité :

Il s'inscrit dans la lutte contre la propagation du Covid-19, avec pour objectifs la protection des agents de la collectivité et la continuité du service public.

- > Les projets correspondent à l'une des typologies d'action finançable, il s'agit d'appel à projets Télétravail Covid destiné à l'ensemble des agents de la CARL.
- > Le public cible éligible sur le programme opérationnel est l'ensemble des agents de la CARL.
- > Les principales actions : achat de matériel informatique, produits d'hygiène (gels, masques) et formation aux outils télétravail.



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
LA RIVIERA DU LEVANT**

93 Bd du Général de Gaulle
97190 Le GOSIER
0590 48 47 47
carl@rivieradulevant.fr

HORAIRES :

lundi, mardi et jeudi :
07h30 - 13h00 / 14h30 - 17h00 ;
mercredi et vendredi :
07h30 - 13h00